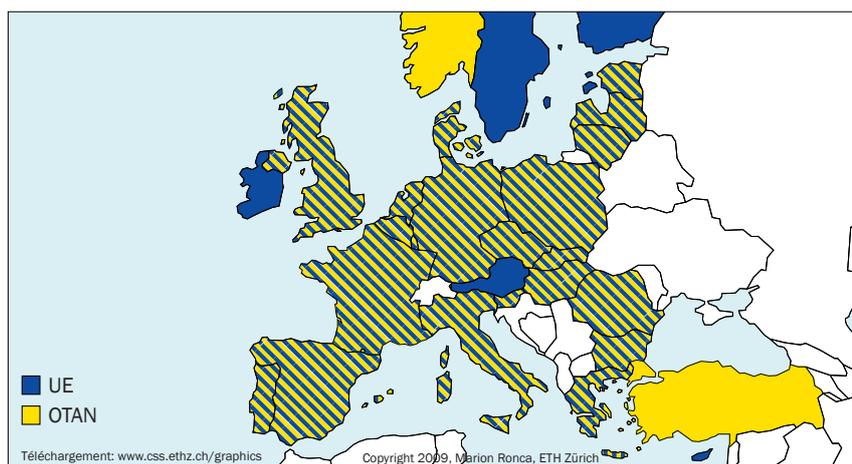


RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ: POINTS CRUCIAUX ET DÉBATS

Eu égard à la complexité et à la dynamique croissantes de l'environnement global et régional, l'heure est venue de se poser certaines questions en ce qui concerne le positionnement de la Suisse en matière de politique extérieure et de sécurité. La cohérence entre la défense, la sécurité intérieure et la politique extérieure ainsi que la participation à la coopération internationale en matière de sécurité ont gagné en importance. L'élaboration d'une nouvelle conception stratégique peut contribuer à surmonter le blocus qui enlise la politique de sécurité de la Suisse. La balle est toutefois avant tout dans le camp du politique.



Institutions de sécurité euro-atlantiques: Stabilité dans le contexte régional de la Suisse.

Le Conseil fédéral a décidé en été 2008 de revoir la stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité et, le cas échéant, de l'adapter. En décembre 2009, il entend soumettre au Parlement un nouveau rapport sur la politique de sécurité; il s'agira alors de la quatrième conception stratégique après les rapports de 1973, 1990 et 1999 (Rapport 2000). Un tel processus stratégique va désormais être réalisé dans chaque législature.

Un nouveau rapport s'impose pour deux raisons. D'une part, le spectre de la menace s'est partiellement déplacé depuis 1999; les exigences posées aux instruments de politique de sécurité ont donc aussi changé. D'autre part, la capacité de pilotage politique dans la politique de sécurité de la Suisse a décliné ces dernières années. Les débats laborieux et improductifs sur

l'armée menés au Parlement témoignent d'une polarisation de la politique intérieure jusqu'à présent inconnue. Ces discussions sont typiquement et principalement axées sur des questions de détail structurelles et organisationnelles qui ont été inscrites dans l'agenda politique du fait des pressions exercées sous l'emprise de considérations financières et de rendement.

Le caractère essentiellement réactif du débat autour de la politique de sécurité est le reflet d'un système politique qui est marqué à l'échelon de conduite le plus élevé par le principe de concordance et de collégialité et qui, en termes de politique d'État, présente des singularités qui ont pour nom démocratie directe, fédéralisme, conscience aiguë de la neutralité et solide tradition de milice. Dans le contexte des structures de conduite et de gestion

départementales et sectorielles, la vue d'ensemble politico-sécuritaire dans les relations entre le gouvernement, le Parlement, les cantons et le public est souvent tronquée. Le fait que le Conseil fédéral cherche à ancrer la formulation de la stratégie dans un large débat public offre ici une chance de garantir un processus politique actif de formation d'opinion permettant d'orienter les objectifs des réformes en matière de politique de sécurité qui évoluent par cycles.

Le Rapport 2009 ne devrait pas simplement constituer une actualisation du Rapport 2000 valable jusqu'à ce jour, mais être formulé en tant que conception nouvelle. Ce dernier a toutefois fondé de manière convaincante le changement stratégique consistant à passer de la défense autonome du pays à la «sécurité par la coopération». Il ne met toutefois pas les diverses menaces et les instruments de la politique de sécurité en relation les uns avec les autres et son effet est aujourd'hui trop ségrégonniste sur l'arrière-plan de la complexité croissante des défis à relever en termes de politique de sécurité. Dans les lignes qui suivent, nous exposerons les enseignements pour la politique de sécurité de la Suisse que nous avons tirés d'une brève analyse de l'environnement et sur la base desquels nous discuterons la portée conceptionnelle de la politique de sécurité ainsi que des éléments importants de la stratégie de base. Puis, nous esquisserons les incidences sur la planification des capacités nécessaires en matière de

politique de sécurité ainsi que les défis concernant la réforme de la conduite stratégique.

Le contexte global

Dans le sillage de la globalisation, la nécessité d'un pilotage global s'est nettement renforcée. Si les systèmes de pilotage correspondants font défaut, les répercussions peuvent aussi être négatives sur la stabilité et la sécurité internationales, ce qui se laisse démontrer dans trois domaines: premièrement, les marchés financiers, de l'énergie et des produits alimentaires se sont révélés extrêmement volatiles et fortement interdépendants. Les poussées et les reculs de croissance modifient les rapports de force géopolitiques et influencent l'évolution des conflits locaux et régionaux. Deuxièmement, la vulnérabilité des infrastructures inhérentes à la globalisation croît en raison de la densification des réseaux. Les interruptions dans le domaine des réseaux de transport, d'approvisionnement et de communication peuvent avoir des conséquences au niveau de la politique de sécurité, phénomène qu'illustrent les débats actuels sur la piraterie et la sécurité des infrastructures informatiques. Troisièmement, les conséquences négatives d'une exploitation non durable des ressources naturelles pour la sécurité des gens sont toujours davantage perceptibles. Dans ce contexte, l'importance politico-sécuritaire de thèmes comme le changement climatique général, la rareté de l'eau ou les dangers naturels qui, de manière générale, sont toujours davantage présents, croît.

Le besoin croissant de pilotage global va de pair avec une diminution de la capacité d'action globale. Sous l'administration Bush, les États-Unis ont, en tant que puissance de gouvernance, perdu de leur influence et de leur force de persuasion. L'Europe ne dispose que d'un pouvoir suprarégional limité. La Chine et la Russie ont certes accumulé beaucoup de capital dans le sillage des déplacements globaux des pouvoirs, mais leur stabilité interne demeure fragile. Une coordination effective entre les grandes puissances ne pourra être réalisée qu'au prix d'un effort plus conséquent et seulement de manière sélective en raison d'une concurrence plus forte. Mais la probabilité d'une confrontation militaire entre grandes puissances reste très faible. Un grand nombre d'organisations internationales qui se consacrent au pilota-

ge des systèmes globaux de la finance, du commerce et de l'énergie continue d'être fortement marqué par l'Occident. L'ONU a de nouveau besoin de réformes, tout comme beaucoup d'organisations de sécurité régionales. L'importance et le potentiel de puissance des acteurs non étatiques ont en revanche fortement augmenté, ce qui contribue à accroître la complexité du système international.

La globalisation, en tant qu'élément qui détermine toujours plus la sécurité internationale, peut avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur la stabilité. Elle a essentiellement contribué à ce que la sécurité ne soit plus fondamentalement liée à la proximité géographique et à la souveraineté de l'État. Parallèlement, le spectre du danger s'est élargi et est devenu plus diffus et, partant, la prévisibilité des événements en matière de politique de sécurité a perdu de son acuité.

S'agissant de la Suisse, ces développements globaux permettent de dégager quatre enseignements. Premièrement,

le positionnement en matière de politique extérieure au cœur des tensions entre un petit État neutre – partie de

l'Occident – et une place financière globale devrait devenir plus difficile. D'autres tentatives politiques de faire pression ne sont pas à exclure au point de jonction de la sécurité et de l'économie. Deuxièmement, l'intégration de la défense, de la sécurité intérieure, de la politique extérieure et de la politique économique extérieure dans une approche interdépartementale gagne en importance. Troisièmement, la capacité de résistance et de régénération en cas d'interruption dans l'infrastructure de la globalisation prend toujours plus de poids. Quatrièmement, la connaissance de la situation, l'anticipation et la capacité de réaction représentent en fin de compte des capacités centrales en matière de politique de sécurité dans un environnement global peu clair et incalculable.

Stabilité en Europe et périphérie sujette à crise

Le contexte sécuritaire régional de la Suisse est marqué par une stabilité stratégique au centre de l'Europe et par de nombreuses crises à sa périphérie. Les dangers immédiats pour les États européens résultent de l'amalgame entre des États faibles et des risques de sécurité globaux

dans un arc de crise qui s'étend de l'Afrique à l'Asie du Sud-Ouest en passant par le Proche-Orient, le Moyen-Orient, le Caucase et l'Asie centrale. Dans cette zone d'instabilité, les conflits intraétatiques qui sont dus à de multiples faiblesses d'ordre politique, social et économique, dominant. Fragmentation politique et marginalisation économique rendent ces sociétés particulièrement vulnérables au changement climatique et à la rareté de l'eau ou des denrées alimentaires. Parallèlement, ces conflits intraétatiques sont souvent coiffés par des phénomènes de violence transnationaux qui s'orientent généralement vers l'extérieur sous forme de risques de sécurité globaux comme l'extrémisme, la criminalité organisée, le terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive. Ces répercussions la plupart du temps non militaires et émanant de foyers de crise géographique souvent très éloignés représentent aujourd'hui un défi central pour la sécurité des États européens.

Eu égard à ce tableau des dangers, la sécurité des États européens dépend essentiellement de l'efficacité et de l'efficience de la coopération interétatique dans le cadre bilatéral et multilatéral. Les structures sécuritaires européennes ont connu ces dernières années une évolution dynamique: le noyau stable de l'Europe s'est élargi de manière significative en raison de l'extension vers l'Est de l'UE et de l'OTAN. La collaboration judiciaire et policière au sein de l'UE a elle aussi été nettement renforcée dans le domaine de la sécurité intérieure. Par ailleurs, dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), les États européens s'efforcent de trouver un terrain d'entente pour la formulation de la stratégie et de la doctrine et le développement civil et militaire des capacités. Enfin, ils s'engagent aussi toujours plus sur place dans le cadre d'opérations de stabilisation de l'UE, de l'OTAN et de l'ONU.

Pour la Suisse, ces développements régionaux permettent premièrement de conclure qu'une guerre en Europe et une menace militaire conventionnelle pour le pays sont devenues très improbables. Deuxièmement et dans le même ordre d'idées se pose la question du positionnement de la Suisse en matière de politique de sécurité dans l'environnement européen. Troisièmement, il convient de vouer toute l'attention voulue à la protection et au maintien de la capacité fonction-

POLSEC WEB

Plateforme de discussion du rapport sur la politique de sécurité

✉ www.polsecog.ethz.ch

nelle de la société et de l'État vis-à-vis des menaces non militaires pour la sécurité intérieure telles qu'elles sont mentionnées plus haut. Quatrièmement et en complément à ce qui vient d'être évoqué, l'approche civilo-militaire en vue de prévenir et maîtriser les crises sur place a gagné en importance.

Portée conceptuelle

La politique de sécurité sert à prévenir, défendre et maîtriser l'application ou la menace d'une violence organisée ayant une dimension stratégique qui risque de porter atteinte aux intérêts nationaux de la Suisse et en particulier à la sécurité de sa population et de ses bases vitales. Elle s'occupe, au sens d'une politique transversale et d'une mission commune, de la maîtrise des dangers et des dérangements existentiels qui menacent l'ordre intérieur ainsi que de la prévention et de la stabilisation des crises et des conflits internationaux qui touchent à la sécurité de la Suisse.

La notion de violence issue du Rapport 2000 demeure opportune. Une extension trop conceptuelle de la politique de sécurité rend plus difficile l'attribution de rôles et de sphères de responsabilité clairs aux instruments de la politique sécuritaire. Les challenges comme le changement climatique et l'approvisionnement énergétique intéressent la politique de la sécurité dans la mesure où ils ont une incidence sur les phénomènes politiques basés sur la violence; dans leur essence même, ils doivent être attribués à d'autres domaines de la politique.

Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que le nombre d'interfaces entre la politique de sécurité et les autres domaines politiques va croissant du fait de l'extension du contenu du spectre du danger et de son expansion géographique. Ainsi, une pandémie peut par exemple nécessiter l'engagement de moyens relevant de la politique de sécurité. Inversement, la capacité de résistance du système de santé est importante du point de vue de la politique de sécurité. Il convient également de signaler que les frontières entre les mesures de sécurité extraordinaires et les activités politiques quotidiennes de l'État s'estompent toujours davantage. Ainsi par exemple, la protection des infrastructures d'information critiques dépend dans une large mesure de la manière dont l'État régule le marché.

Cohérence dans la formulation de la politique

S'agissant de la formulation de la stratégie de base, deux paradigmes essentiels s'imposent: la cohérence dans la formulation de la politique et la coopération dans la mise en œuvre de cette politique deviennent les défis centraux d'une production sécuritaire efficace. Les deux paradigmes sont fondés sur la complexité et la dynamique croissante de l'environnement de la politique de sécurité de la Suisse, lesquelles ont contribué à renforcer la nécessité de toujours davantage relativiser la traditionnelle triple séparation entre sécurité intérieure et extérieure, entre instruments militaires et civils et entre acteurs étatiques et non étatiques.

Une stratégie de sécurité cohérente exige aujourd'hui une approche globale qui peut intégrer au niveau politico-stratégique non seulement les domaines de politique intérieure et extérieure jusqu'ici traités par différents acteurs

œuvrant avec leurs propres moyens, mais aussi les capacités civiles et militaires. En garantissant la cohérence entre défense, sécurité intérieure et politique extérieure, le Conseil fédéral est sollicité en tant qu'autorité collégiale, la conduite stratégique revêtant une importance primordiale. En Suisse, les systèmes de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure (USIS vs POLSEC) ont jusqu'à présent été développés dans une large mesure indépendamment l'un de l'autre – même si l'on peut constater des efforts de coordination au niveau opérationnel entre les services de renseignements, entre la police/les cantons et l'armée/la Confédération et entre la promotion de la paix civile et militaire. Les difficultés rencontrées au niveau de l'agencement de l'organisation stratégique de crise, les lacunes toujours présentes dans la politique de sécurité et le déséquilibre entre la promotion de la paix civile et militaire reflètent notamment aussi l'intégration déficiente des domaines politiques cités au niveau politico-stratégique.

Une autre question n'est à ce jour pas éclaircie: dans quelle proportion les rapports sur la politique extérieure et sur la politique de sécurité de la Suisse sont-ils corrélés? La discussion menée autour des principes directeurs concurrents en matière de politique extérieure et de politique de sécurité qui se reflètent avant tout dans la lutte sans fin pour le monopole d'inter-

prétation de la neutralité, revêt en outre une importance centrale. Du point de vue de la politique de sécurité, trois considérations sont essentielles: premièrement, la neutralité a perdu une grande partie de sa fonctionnalité sécuritaire eu égard aux changements intervenus dans le contexte international et à l'éventail des dangers actuel. Elle recueille toutefois une grande approbation au plan de la politique intérieure et constitue une composante solide de l'identité suisse. Deuxièmement, elle favorise une politique autonome de dialogue et d'intermédiation, la distanciation de facto vis-à-vis des institutions de sécurité euro-atlantiques remettant à l'ordre du jour la question de savoir dans quel rôle international la Suisse peut aujourd'hui défendre ses intérêts de la manière la plus efficace. Il est en troisième lieu essentiel de constater que le droit de neutralité n'entrave en rien une coopération globale en matière de politique de sécurité. Seule une affiliation à l'OTAN serait contraire à la neutralité, mais elle n'est pas nécessaire du point de vue sécuritaire et ne recueillerait pas une adhésion majoritaire au plan de la politique intérieure.

«Deux paradigmes essentiels s'imposent: la cohérence et la coopération.»

Coopération dans la mise en œuvre de la politique

La nécessité du paradigme auquel le Rapport 2000 a réservé une place centrale et qui porte sur la coopération au niveau de la transposition nationale et internationale de la politique sécuritaire demeure intacte. Toutefois, la mise en œuvre de la stratégie de coopération ne s'est jusqu'à présent pas déroulée de manière uniforme, l'accent étant mis sur la collaboration nationale. Au plan international, la coopération judiciaire et policière ainsi que la collaboration entre les services de renseignements ont toutefois été intensifiées. La coopération dans le domaine de l'armée en est par contre restée au stade des balbutiements.

Au niveau de la coopération nationale en matière de sécurité, des questions sont restées en suspens quant au rôle de l'armée et à la délimitation vis-à-vis de la police. Des éclaircissements sont également nécessaires en ce qui concerne l'implication des cantons dans l'organisation stratégique de crise de la Confédération ainsi que la participation du secteur privé dans la protection des systèmes d'infrastructure nationaux.

Des mesures sont aussi nécessaires dans le domaine de la coopération internatio-

nale: il est premièrement urgent de clarifier les rapports avec la très dynamique PESD. D'une part, la question de savoir quels sont les avantages qui résultent de la coopération européenne en matière d'armement et de défense pour une planification à long terme des forces de combat d'un État non-membre et quels sont les domaines dans lesquels l'armée

suisse dépend du soutien apporté par des pays tiers est cruciale. D'autre part, il s'agit de déterminer avec quelles contributions civiles et militaires la Suisse entend participer à la production sécuritaire européenne. En deuxième lieu, il convient également d'évaluer les principales caractéristiques d'une stratégie civilo-militaire globale de promotion de la paix qui définit les contributions à la sécurité, à la stabilité et au développement sur place en tant qu'éléments d'une chaîne de création de valeur qui se conditionnent l'un l'autre. S'agissant de la promotion de la paix, le passage de la coopération ad hoc aujourd'hui définie au cas par cas entre les départements concernés à une stratégie globale s'impose. Dans ce contexte, une spécification du secteur d'intérêt géographique et des partenaires de coopération restreindrait inutilement la marge de manœuvre du Conseil fédéral.

L'importance de la politique extérieure

Depuis la formulation de la première stratégie de politique de sécurité datant du début des années 1970, la politique extérieure a constamment gagné en importance dans le cadre de la conception globale. Cette tendance s'est accélérée ces dernières années à la lumière d'un tableau des conflits fluctuant et des expériences faites dans la gestion internationale des crises. En plus de son apport à l'agencement cohérent de la stratégie de sécurité de la Suisse et au renforcement de la capacité d'anticipation et de réaction, la politique extérieure contribue de manière toujours plus importante à garantir la paix de manière durable, notamment du fait de son implication dans le domaine de la politique de maîtrise des armements et de désarmement et grâce au rôle qu'elle joue dans le développement du droit humanitaire international.

Les moyens civils de la prévention et de la maîtrise des conflits sont en outre devenus un facteur clé d'une gestion de crise efficace et durable. La Suisse

dispose actuellement de grandes compétences et de ressources importantes en matière d'aide humanitaire, dans la médiation et dans la collaboration pour le développement. Elle ne dispose en revanche que de peu d'instruments spéci-

ifiques pour la prévention immédiate des conflits et la mise en application des accords de paix.

Une extension des moyens civils dans ce domaine mérite d'être étudiée dans l'optique d'une chaîne globale de création de valeur – avec comme corollaire le besoin croissant déjà cité de coordination au sein du DFAE (DDC – Section politique IV) et entre le DFAE et le DDPS.

Rôle contesté de l'armée

Le rôle et l'agencement des forces armées sont extrêmement controversés depuis la disparition du consensus réalisé en Suisse en matière de politique de sécurité à la fin des années 1980. Les polémiques politiques se concentrent aussi bien sur la substance des missions de l'armée (la sûreté sectorielle et la défense, engagements subsidiaires, promotion internationale de la paix) que sur leur pondération respective.

Le transfert des centres de gravité introduit avec l'étape de développement 08/11 des forces de défense vers les forces de sécurisation a suscité de la résistance de la part des milieux nationaux-conservateurs. Leur conception de la sécurité axée sur la défense autonome du pays n'est toutefois plus plausible dans le contexte des menaces actuelles. Certes, la focalisation renforcée sur les opérations de sûreté sectorielle ne va pas non plus sans poser des problèmes. Les scénarios d'une vaste et durable déstabilisation de grande intensité qui exigent un passage de la sauvegarde subsidiaire des conditions d'existence à la sûreté sectorielle à forte empreinte militaire sont pour le moment peu probables en Suisse. De gros efforts sont également nécessaires pour arriver à une compréhension commune de la sûreté sectorielle et des rôles respectifs de l'armée et de la police non seulement au sein de l'armée même, mais aussi entre les acteurs civils et militaires.

S'agissant du soutien subsidiaire à apporter aux autorités civiles, les zones de friction entre l'armée et la police pourraient cependant être réduites de manière signi-

ficative grâce à la plate-forme commune entre le DDPS, le DFJP et la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police. De tels engagements jouissent aussi de taux d'acceptation élevés auprès de la population mais, en fin de compte, constituent une mission de portée limitée pour l'armée, à plus forte raison que, dans son essence, la sécurité intérieure continuera d'être une tâche de la police.

La promotion internationale de la paix, qui est devenue une tâche décisive pour les structures des États européens voisins dans le contexte d'une notion élargie de la défense, est de nouveau contestée en Suisse. Cette retenue vis-à-vis d'une modeste extension des contributions militaires dans le cadre d'une stratégie de stabilisation civilo-militaire globale doit être mentionnée dans les problématiques exposées dans le nouveau rapport.

Pilotage orienté vers les capacités

Le pilotage politique des forces armées par le biais des finances est ces dernières années devenu toujours plus ardu en raison de la polarisation de la politique intérieure. Les trois missions de l'armée consignées dans la loi sont de nouveau générales et intemporelles; elles ne contiennent toutefois aucune pondération détaillée des différentes missions et ne sont donc pas non plus appropriées pour surmonter le blocus politique au sujet de l'orientation de l'armée.

Un gain d'efficacité au niveau du pilotage pourrait être réalisé en adoptant une approche orientée vers les capacités. Il s'agit ici d'une identification des capacités clés que l'armée doit intégrer au complexe sécuritaire et ce indépendamment du type d'opération dans lequel elles sont appliquées. Un tel pilotage par le biais des capacités justifierait aussi le fait que l'armée est devenue un instrument à usages multiples suite à l'extension et à la plus grande complexité des dangers qui menacent la Suisse. D'une part, elle constitue aujourd'hui une réserve stratégique axée sur le long terme qui renforce la souveraineté de la Suisse et sa propension à se défendre dans le contexte européen et, d'autre part, elle fournit des contributions opérationnelles à la production sécuritaire nationale et internationale grâce à ses capacités spécifiques dans les domaines de l'anticipation/la réaction, de la protection et de la pré-

vention, en étroite coordination avec des partenaires.

S'agissant du développement des forces armées, il convient de tenir compte du fait que l'organisation actuelle de l'armée pourrait continuer d'être mise sous pression eu égard aux tendances socio-politiques et économiques. Par ailleurs, l'évolution démographique va, à moyen terme, exiger une réduction des effectifs. La tendance vers une diminution des ressources à disposition semble dans une large mesure irréversible et suppose que les questions relatives au modèle de défense doivent être examinées sans préjugé. Cela concerne aussi bien la taille et la structure de l'armée que le modèle de prestations et la relève des cadres.

Conduite stratégique

Finalement, il faudra aussi, dans le nouveau rapport sur la politique de sécurité, formuler des lignes directrices pour la conduite stratégique. Depuis la suppression du système global de défense en 1999, le système de conduite stratégique de la Suisse est «en révision». Deux approches ont été suivies ici. D'une part, la Suisse mise sur une coordination orientée processus avec la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité (DéLSéc), l'Organe de direction pour la sécurité et l'EM DéLSéc en tant qu'organes de soutien. Cette approche n'a toutefois eu qu'une efficacité limitée car, d'une part, les départements ont souvent leur propre état-major de crise et fonctionnent de manière très autonome et, d'autre part, l'Organe de direction pour la sécurité et l'EM DéLSéc n'ont pas de compétences de conduite et de décision.

Par ailleurs, on a entre-temps aussi décelé une approche institutionnelle dans le débat sur l'agencement de la conduite stratégique en Suisse. Elle n'a toutefois jusqu'ici été suivie que de manière ponctuelle. Ainsi, les deux services de renseignements civils sont désormais établis au DDPS. L'idée d'un regroupement institutionnel pour ne former qu'un seul service de renseignements a cependant été abandonnée. En outre, la réunion de l'armée et de la police en un seul département de la sécurité n'a pas recueilli le consentement de la majorité. L'autorisation donnée au chef du DDPS d'assurer de manière globale la coordination dans le domaine de la politique de sécurité en collaboration avec les services fédéraux concernés et les cantons suppose en re-

vanche de nouveau un rôle de conduite institutionnel de la part du DDPS, du moins si l'on tourne son regard vers l'intérieur.

Le processus de réforme dans le domaine de la conduite stratégique n'est de toute évidence pas encore arrivé à son terme. Dans le cadre d'un concept global, il faudrait aussi examiner différentes options pour une meilleure intégration des cantons dans la gestion de crise stratégique et pour une implication plus directe du secteur privé dans la protection des infrastructures critiques. Des mesures doivent également être prises au niveau de la coordination stratégique des analyses de risques et de l'élaboration des scénarios dans les différents services fédéraux, ainsi qu'en ce qui concerne la coordination des instruments de la communication en cas de crise. Finalement, il faudrait aussi évaluer le besoin de capacités supplémentaires dans le domaine de l'information et de l'anticipation qui a par exemple connu une revalorisation marquante dans la nouvelle stratégie de sécurité de la France et qui gagne aussi en importance pour la Suisse eu égard au spectre, diffus, de la menace et aux temps d'alarme précoce qui ont tendance à devenir toujours plus courts.

La balle dans le camp du politique

Le processus stratégique en cours constitue une chance d'augmenter les valeurs moyennes entre les différentes notions que la Suisse cultive en matière de politique de sécurité, et de renforcer la capacité d'action nationale. Certes, les auteurs du Rapport de 2009 ne pourront de loin pas satisfaire toutes les attentes, il appartient au politique de surmonter l'actuelle paralysie qui affecte la politique de sécurité de la Suisse en constituant des majorités supportables. Cette démarche exige en particulier une objectivisation des débats autour de la politique de sécurité qui, ces dernières années, ont trop souvent été instrumentalisés à des fins de politique de parti.

- Editeur responsable: Daniel Möckli
analysen@sipo.gess.ethz.ch
Commande d'analyses et abonnement gratuit: www.ssn.ethz.ch

Voir aussi
Politique de sécurité: analyses du CSS
POLITIQUE ETRANGERE SUISSE: NOUVELLES ORIENTATIONS
On peut observer depuis quelques années d'importants changements de tendances dans la politique étrangère suisse. La politique européenne n'est plus marquée par la question du positionnement stratégique par rapport à l'UE mais par la consolidation du bilatéralisme. Sa perte d'importance relative s'accompagne d'une pondération accrue des relations bilatérales avec des centres de pouvoir extra-européens et de la politique de paix. La cohérence de la politique étrangère reste un défi. Un consensus intérieur quant au rôle et aux priorités de la Suisse en politique étrangère ne s'esquisse pas.

Politique de sécurité: analyses du CSS
POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA SUISSE: LE BILATÉRALISME - SOLUTION PERMANENTE?
Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne ont réduit la pression sur la politique européenne de la Suisse. Aujourd'hui, l'adhésion à l'Union européenne n'est plus une question de survie. Mais l'opportunité de la solidité du bilatéralisme demeure incertaine à long terme. Le bilan en matière de souveraineté menace de plus en plus de devenir négatif. En outre, la voie du bilatéralisme est vulnérable au plan de la politique intérieure et extérieure. La double stratégie de la coopération sélective et des politiques volontaires de niche dans le secteur financier et fiscal et dans la politique étrangère est source de critiques au sein de l'UE.

Politique de sécurité: analyses du CSS
POLITIQUE SUISSE AU PROCHE-ORIENT: AMBITIEUSE ET CONTROVERSÉE
La politique de la Suisse au Proche-Orient est autonome et ambitieuse, ce qui a récemment donné lieu à des controverses. Il existe de bonnes raisons d'opter pour une stratégie de médiation et de dialogue avec les régimes déplaçants et les organisations islamistes pour résoudre les conflits. Néanmoins, la politique de niche suisse est marquée par certaines tensions et un manque de cohérence. Il se pose la question de savoir dans quelle mesure la Suisse, en tant que pays occidental, peut et doit assumer la fonction de médiateur entre le monde islamique et l'Occident.